

PRISONNIER D'OPINION EN DÉTENTION DEPUIS DES ANNÉES

CHINE

Ilham Tohti

Ilham Tohti est en détention depuis 2014. Le professeur d'économie critique depuis des années les relations du gouvernement chinois avec la minorité musulmane ouïghoure à laquelle il appartient. Les Ouïghours sont régulièrement exposés à de graves violations des droits humains et des discriminations en Chine. Ilham Tohti a fait campagne pour un dialogue pacifique avec la société majoritaire et a fondé le portail Internet «Uighur Online».

Début 2014, Ilham Tohti a été enlevé et détenu au secret pendant environ six mois et, selon ses avocats, il a été victime de mauvais traitement et de torture.

En septembre de la même année, il a été condamné à la réclusion à perpétuité. Depuis décembre 2014, Ilham Tohti est détenu dans la prison n° 1 de la région du Xinjiang.

Le Parlement européen a annoncé en octobre 2019 que le prix Sakharov des droits humains de cette année serait décerné à Ilham Tohti. La remise des prix a eu lieu le 18 décembre au Parlement européen à Strasbourg.

PROPOSITION ET REVENDEICATIONS EN FRANÇAIS

Veillez écrire des lettres courtoises en chinois, anglais ou français **au directeur de la prison** n° 1 de la région autonome ouïghoure du Xinjiang:

Appelez-le à s'engager pour la libération immédiate et sans condition d'Ilham Tohti, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion détenu seulement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

Demandez-lui également de veiller - dans l'attente de sa libération – à ce qu'Ilham Tohti soit protégé contre la torture et les mauvais traitements, qu'il reçoive tous les soins médicaux nécessaires et qu'il soit en contact régulier avec sa famille et ses avocats.

→ **Formule d'appel** : Dear Director / Monsieur le Directeur,

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 3**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur notre site web : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

→ **Taxe postale**: Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

LETTRE COURTOISE À

Directeur
Xinjiang Uighur Autonomous Region No. 1 Prison
215 Hebeidonglu
Urumqi 830013
Xinjiang Weiwuer Zizhiqu
République Populaire de Chine

COPIE À

Ambassade de la République Populaire de Chine
Kalcheggweg 10
3006 Berne

Fax: 031 351 45 73

E-mail: dashmishu@hotmail.com

DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS TOUJOURS EN PRISON

BURUNDI

Germain Rukuki

Le défenseur des droits humains burundais Germain Rukuki a été arrêté le 13 juillet 2017 à Bujumbura et condamné, en l'absence d'assistance juridique, à une peine de 32 ans d'emprisonnement le 26 avril 2018.. Cette décision a été confirmée par la Cour d'appel de Ntahangwa (Bujumbura) le 17 juillet 2019.

Déclaré coupable de «rébellion», de «menace à la sûreté de l'État», de «participation à un mouvement insurrectionnel» et «d'atteinte à l'autorité de l'État», Germain Rukuki se pourvoit en cassation devant la Cour suprême.

Germain Rukuki était membre de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi) avant interdiction de cette organisation. L'ACAT-Burundi a été contrainte à la fermeture et radiée définitivement par le ministre de l'Intérieur en octobre 2016, à l'instar de plusieurs autres groupes indépendants de défense des droits humains. Elle était accusée de «ternir l'image du pays» et de «semer la haine et la division dans la population burundaise».

Germain Rukuki a été inculpé officiellement d'«atteinte à la sûreté intérieure de l'État» et de «rébellion» en raison de sa collaboration avec l'ACAT-Burundi. Des courriels échangés à l'époque où l'ACAT-Burundi disposait de son agrément au Burundi ont été présentés comme preuves à charge contre lui.

Amnesty International considère Germain Rukuki comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains.

PROPOSITION ET REVENDICATIONS EN FRANÇAIS

Veillez écrire une lettre courtoise en français ou anglais **au Président de la République et à la Ministre de la Justice.**

Demandez-leur d'ordonner la libération immédiate et inconditionnelle de Germain Rukuki, qui est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains.

→ Formule d'appel, **Président:** Dear Mr President, / Monsieur le Président,

→ Formule d'appel, **Ministre de la Justice:** Dear Minister, / Madame la Ministre,

→ Vous trouverez deux **modèles de lettre en français aux pages 4 et 5.**

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur notre site web : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

→ **Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

LETTRE COURTOISE À

Président de la République du Burundi
Monsieur Pierre Nkurunziza
P.O. Box: 1870 Bujumbura
Burundi

E-mail: pierre.nkurunziza@burundi.gov.bi

Formule d'appel: Dear Mr President, / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice de la République du Burundi
Madame Aimée Laurentine Kanyana
P.O. Box: 1305 Bujumbura
Burundi

Formule d'appel : Dear Minister, / Madame la Ministre,

COPIES À

Ambassade de la République du Burundi
Rue de Lausanne 44
1201 Genève

Fax: 022 732 77 34

E-mail: mission.burundi217@gmail.com

Directeur
Xinjiang Uighur Autonomous
Region No. 1 Prison
215 Hebeidonglu
Urumqi 830013
Xinjiang Weiwuer Zizhiqu
République Populaire de Chine

Concerne : Ilham Tohti

Monsieur le Directeur,

Le sort du prisonnier d'opinion Ilham Tohti me préoccupe beaucoup.
Le professeur d'économie est en détention depuis 2014.

Je vous demande, Monsieur le Directeur, de **vous engager pour la libération immédiate et sans condition d'Ilham Tohti**, car **il s'agit d'un prisonnier d'opinion** détenu seulement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

Dans l'attente de sa libération, je vous demande de veiller **à ce qu'Ilham Tohti soit protégé contre la torture et les mauvais traitements, qu'il reçoive tous les soins médicaux nécessaires et qu'il soit en contact régulier avec sa famille et ses avocats.**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de la République Populaire de Chine, Kalcheggweg 10, 3006 Berne
Fax: 031 351 45 73 / E-mail: dashmishu@hotmail.com

Président de la République du
Burundi
Monsieur Pierre Nkurunziza
P.O. Box: 1870 Bujumbura
Burundi

Concerne : Germain Rukuki

Monsieur le Président,

Le défenseur des droits humains burundais Germain Rukuki a été arrêté le 13 juillet 2017 à Bujumbura et condamné à une peine de 32 ans d'emprisonnement le 26 avril 2018, le tout en l'absence d'assistance juridique. Cette décision a été confirmée par la Cour d'appel de Ntahangwa (Bujumbura) le 17 juillet 2019.

Germain Rukuki était membre de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi) avant l'interdiction de cette organisation. Germain Rukuki a été officiellement inculpé d'«atteinte à la sûreté intérieure de l'État» et de «rébellion» en raison de sa collaboration avec l'ACAT-Burundi. Des courriels échangés à l'époque où l'ACAT-Burundi disposait de son agrément au Burundi ont été présentés comme preuves à charge contre lui.

Cette situation me préoccupe beaucoup **et je vous demande**, Monsieur le Président, **d'ordonner la libération immédiate et inconditionnelle de Germain Rukuki**, qui est un **prisonnier d'opinion** détenu uniquement en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Copies:

Ambassade de la République du Burundi, Rue de Lausanne 44, 1201 Genève
Fax: 022 732 77 34 / E-mail: mission.burundi217@gmail.com

Ministre de la Justice de la
République du Burundi
Madame Aimée Laurentine
Kanyana
P.O. Box: 1305 Bujumbura
Burundi

Concerne : Germain Rukuki

Madame la Ministre,

Le défenseur des droits humains burundais Germain Rukuki a été arrêté le 13 juillet 2017 à Bujumbura et condamné à une peine de 32 ans d'emprisonnement le 26 avril 2018, le tout en l'absence d'assistance juridique. Cette décision a été confirmée par la Cour d'appel de Ntahangwa (Bujumbura) le 17 juillet 2019.

Germain Rukuki était membre de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Burundi) avant l'interdiction de cette organisation. Germain Rukuki a été officiellement inculpé d'«atteinte à la sûreté intérieure de l'État» et de «rébellion» en raison de sa collaboration avec l'ACAT-Burundi. Des courriels échangés à l'époque où l'ACAT-Burundi disposait de son agrément au Burundi ont été présentés comme preuves à charge contre lui.

Cette situation me préoccupe beaucoup **et je vous demande**, Madame la Ministre, **de vous engager pour la libération immédiate et inconditionnelle de Germain Rukuki**, qui est un **prisonnier d'opinion** détenu uniquement en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Copies:

Ambassade de la République du Burundi, Rue de Lausanne 44, 1201 Genève
Fax: 022 732 77 34 / E-mail: mission.burundi217@gmail.com